

Le Bourg
La Cave du Bleu
Le Romandie
Pl. de la Riponne 12
1005 Lausanne

Lausanne, le 29.05.07

Remarques sur le Préavis 2007/28 concernant Les Docks.

En tant que lieux actifs en matière de « musiques actuelles » à Lausanne, nous souhaitons, par la présente, vous faire part de remarques importantes quant au préavis mentionné ci-dessus. Il nous semble en effet indispensable de vous informer de notre étonnement, de notre inquiétude et de notre mécontentement à la lecture de ce document.

En préambule, nous tenons à vous assurer de notre attachement aux Docks. Nous ne remettons en aucun cas en cause la légitimité à Lausanne d'une telle salle, capable d'accueillir des artistes de plus grande renommée internationale qui avaient jusqu'ici boudé notre ville. De plus, c'est avec plaisir que nous lisons le souhait de la Municipalité de soutenir plus activement les musiques actuelles. Ces lignes ont pour objectif de faire entendre notre position et de parvenir à une réflexion commune et constructive sur la vocation des Docks dans le paysage lausannois.

À la lecture de ce préavis, nous avons été surpris de nous y voir mentionnés, alors que nous n'avons aucunement été consultés lors de son élaboration. Nos structures sont actives dans le domaine des musiques actuelles depuis souvent plusieurs années et nous estimons qu'il aurait été nécessaire de nous entendre lors de la réflexion sur le futur des Docks.

Ensuite, nous nous étonnons, au vu du montant de la subvention allouée, qu'aucun nouveau projet clair n'ait été défini en amont pour ce lieu, si possible en concertation avec les autres acteurs de la culture musicale à Lausanne. Nous pourrions avoir tendance à lire cette omission comme une déconsidération de nos activités à tous, qui contribuent pourtant largement à animer cette ville, et dont les échos débordent très largement les frontières de la Commune et du Canton.

Enfin, nous tenons à rectifier quelques inexactitudes qui se sont glissées dans le préavis et souhaitons qu'il en soit fait mention expresse dans le rapport de la commission. Vous trouverez ci-après la liste de nos commentaires.

Point 2.2. :

L'association *...e la nave va* n'a pas été créée par d'anciens membres de Koprocks, mais par de simples clients de la Dolce Vita, **sur demande expresse de la Ville de Lausanne**, qui a ensuite décidé de privilégier les projets de Fondation, contre l'avis de la plupart des experts consultés à l'époque.

Point 2.3. :

A l'époque de la création du **premier projet des « Docks »**, il a été fait peu de cas de la **Cave du Bleu**, qui avait ouvert ses portes en 1994 et qui programmat déjà un concert par semaine depuis 5 ans au moment de la conclusion du comité de projet ; celui-ci n'a visiblement pas pris en compte la valeur de cette scène, petite mais active, notamment pour les **groupes locaux**.

Point 2.5.1 :

Si nous comprenons les raisons historiques et budgétaires qui font que le « rock » reste rattaché à la Direction de la Jeunesse, il nous importe qu'il soit considéré par la Ville pour ce qu'il est sur le terrain, à savoir un acteur culturel important, mentionné et entendu comme tel.

Point 3. :

S'il nous apparaît évident qu'une salle de la taille des Docks nécessite une subvention plus importante que les 100'000.- initialement prévus, le montant proposé ici nous paraît **démesuré**. Tout d'abord, aucune salle comparable en Suisse ne reçoit un tel soutien : en Suisse romande, les deux salles équivalentes au niveau de la capacité (L'Usine de Genève et le Fri-Son de Fribourg) touchent respectivement 300'000.- et 120'000.- de subventions communales. Quand bien même la Ville souhaite faire des Docks le 4e pilier de sa politique culturelle, **il n'y a pas lieu de les comparer à un théâtre comme l'Arsenic, mais bien à des structures aux activités similaires.**

L'idée de la rétrocession à la Ville de l'éventuel solde non utilisé de la subvention du 2e semestre nous apparaît comme « mettre la charrue avant les bœufs ». Pourquoi ne pas mieux **circonscrire un projet, d'entente avec les autres acteurs lausannois**, et évaluer **ensuite** les besoins financiers de manière claire et concrète ?

Point 4.3. et 4.4.4 :

Le **mandat** des Docks doit impérativement être **revu** à la lumière du paysage actuel des musiques actuelles à Lausanne – **le Bourg et le Romandie**, notamment, qui n'existaient pas à l'époque du premier projet, **couvrent** (avec **la Cave du Bleu**) **avec réussite la plupart de la demande** à Lausanne en matière de **découverte musicale** et de production d'**artistes régionaux**. Donner à une salle de mille places les mêmes objectifs est non seulement redondant, mais dangereux pour les lieux concernés.

Le Bourg, la Cave du Bleu et le Romandie sont trois endroits **peu ou pas subventionnés** : le Bourg n'a bénéficié que d'une subvention unique de 95'000.- pour la mise au norme de leurs locaux à l'ouverture – il organise annuellement une centaine de soirées « live » depuis; le Bleu Léopard est aidé à hauteur de seulement 12'500.- pour une cinquantaine de concerts par an, en majorité des artistes suisses en développement; le Romandie ne touche aucune subvention, si ce n'est la gratuité du loyer, et organise une soixantaine de soirées « live » par an. Soit dit en passant, il nous apparaît singulier que la gratuité du loyer des Docks, dont on imagine le coût élevé, n'est jamais cité dans les chiffres de son subventionnement.

En tout, ces trois lieux représentent une affluence « concerts » (hors soirées dansantes) de près de 40'000 personnes par an, soit largement plus que les Docks, avec une subvention annuelle directe totale de 12'500.- seulement ! La moitié des groupes programmés sont régionaux ou suisses.

A la lumière de ces chiffres, il est difficile de ne pas être offusqué du peu de prise en considération de nos activités dans la réflexion sur le mandat des Docks.

Vous trouverez ci-dessous, à titre indicatif, les chiffres détaillés de nos trois salles.

A titre d'exemple évocateur, la programmation des « plug-in wednesdays », soit les concerts gratuits du mercredi aux Docks, sont clairement en concurrence directe avec ceux du Bleu Léopard, qui existent le mercredi depuis treize ans (!), dans un lieu nettement plus adapté, et à moindre frais pour la collectivité. Difficile d'imaginer des collaborations avec un lieu qui a si peu d'égards pour les autres organisateurs lausannois... La notion de « concurrence déloyale » pourrait même être appliquée à ce type d'activités, étant donné la subvention revendiquée pour les Docks. La musique live reste hélas un marché, dont il faut prendre garde à l'équilibre pour garantir la variété de l'offre culturelle à Lausanne.

Pour parler de future collaboration, il convient tout d'abord de prendre en compte nos activités, qui sont à notre avis vitales dans le paysage lausannois, plutôt que de gratifier les Docks d'une forme d'hégémonie inadéquate pour une offre culturelle complète à Lausanne. La volonté revendiquée de collaboration avec nos lieux doit passer avant tout par une réflexion commune sur la demande à Lausanne en matière de musiques actuelles.

Le Bourg
Sébastien Dubugnon

La Cave du Bleu
Gilles Wegmüller

Le Romandie
Renaud Meichtry

Activités / fréquentation / subventions du Bourg / Cave du Bleu / Romandie

<i>lieu</i>	<i>BOURG</i>	<i>CAVE DU BLEU</i>	<i>ROMANDIE</i>	<i>tous lieux confondus</i>
soirées live / an	100	50	60	210
affluence live / an	16'000	4'000	19'000	39'000
subventionnement annuel	zéro	12'500.- (zéro jusqu'en 2002)	zéro (loyer gratuit)	12'500.-
% d'artistes locaux	60%	75%	30%	55%
en activité depuis	2005	1994	2004	
recettes pour la Ville (taxes sur le divertissement)	14'000.-	3000.-	30'000.-	47'000.-